

Rotavirus le vaccin qui TUE des bébés

Imaginez que votre enfant décède simplement parce que vous avez accepté de le vacciner contre la banale « gastro-entérite ».

Vous aviez fait confiance à votre pédiatre, qui vous a prescrit le vaccin. Vous aviez fait confiance au Haut Conseil de la Santé Publique, qui avait officiellement recommandé ce vaccin pour tous les nourrissons[1].

Mais quelques jours après avoir vacciné votre nourrisson, c'est le drame : votre bébé pleure sans s'arrêter, il vomit, il a de la fièvre... et vous retrouvez du sang dans sa couche.

Vous l'emmenez en urgence à l'hôpital, où les meilleurs médecins s'activent pour le soigner.

Mais bientôt, on vous annonce la mort de votre bébé.

Ce cauchemar, il a réellement été vécu par deux familles entre 2012 et 2014.

Les graves effets indésirables du vaccin contre la gastro

C'est la très officielle Agence Nationale du Médicament (ANSM) qui l'a révélé dans un rapport publié en février 2015[2].

Après avoir analysé tous les « accidents » survenus à la suite des vaccins Rotateq et Rotarix contre le rotavirus (qui cause la gastro), elle conclut :

Pour le Rotarix : 161 évènements « graves », dont 35 cas d'invaginations intestinales aiguës, trois d'entre elles étant particulièrement graves : « 2 hospitalisations en réanimation et 1 décès » ;

Pour le Rotateq : 40 évènements graves ont été rapportés, avec 12 cas d'invaginations intestinales aiguës, « dont un ayant évolué vers le décès ».

Devant cet aveu « officiel », les titres de presse furent sans ambiguïté :

« Deux bébés sont morts après avoir été vaccinés contre la gastro-entérite » (Le Monde, 1er avril 2015)

« Des vaccins contre la gastro-entérite ont bien causé la mort de deux bébés » (Le Figaro, avec AFP, 31 mars 2015)

(Je les cite pour ceux qui croient encore que les vaccins n'ont jamais d'effet indésirable grave).

Devant le scandale, les autorités ont alors été bien obligées de faire marche arrière.

Le Pr Daniel Floret, président du Comité technique français des vaccinations a déclaré sur TF1 que « avec ces effets adverses tout à fait inquiétants, nous sommes en train de réévaluer la balance entre le bénéfice et le risque »[3].

Puis, le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) a fait un virage à 180 degrés :

« Du fait de l'évolution défavorable de certains cas rapportés d'invagination intestinale aiguë (décès, résections) et ne pouvant exclure que de telles situations se reproduisent, le HCSP suspend la recommandation de vaccination des nourrissons contre les infections à rotavirus en population générale »[4].

Tant mieux.

Mais cela ne fera pas revenir à la vie les nourrissons victimes de ce vaccin pourtant recommandé en 2013.

Cette affaire est particulièrement grave, car ces morts auraient dû être évitées.

Mais avant d'entrer dans les détails (terrifiants) de ce dossier, j'aimerais vous poser une question.

À la lumière de cette affaire, faites-vous une confiance aveugle à nos autorités, quand elles nous assurent aujourd'hui que les 11 vaccins obligatoires sont sans danger pour nos enfants ?

Qu'est-ce qui nous prouve qu'elles ne « changeront » pas d'avis, dans quelques années, quand d'autres scandales éclateront ?

Ce risque est d'autant plus grand que le cas du rotavirus est la preuve que quelque chose ne tourne pas rond dans le monde des vaccins.

Si vous en doutez, je vous décris en détail cette terrible affaire ci-dessous (mais si vous êtes pressé, je vous invite à passer directement à la dernière section et mon anecdote « croustillante » sur Cahuzac et Big Pharma).

On savait déjà que ce vaccin pouvait tuer !

Déjà, il faut bien comprendre que la gastro-entérite, elle, ne tue pas les nourrissons.

C'est uniquement la déshydratation causée par la gastro qui peut causer des complications.

Mais pour éviter cette déshydratation, il existe une solution très simple et peu coûteuse : il s'agit de « solutés de réhydratation orale » (SRO), vendues 6,2 euros en pharmacie !

Comme le dit bien la pédiatre, le Dr Claudina MichaTeitelbaum :

« Il ne semble pas très difficile de prescrire du SRO à tout nourrisson sortant de la maternité de la même manière qu'on lui prescrit de la vitamine D ».

Et pourtant, cela n'a jamais été recommandé, ni même envisagé !

Est-ce parce que les vaccins Rotarix et Rotateq coûtent 131 et 150 euros, donc sont beaucoup plus rentables pour les labos ?

On peut se poser la question, quand on sait que les effets secondaires graves du vaccin étaient connus depuis longtemps !

Le tout premier vaccin contre le rotavirus, le Rotashield, a été commercialisé au début des années 2000 aux États-Unis... et a été très vite retiré du marché suite à des cas d'invaginations intestinales et du décès d'un nourrisson[5].

Exactement ce qui s'est passé en France récemment, avec les vaccins de seconde génération !

Mais on n'a voulu tirer aucune leçon de cette première expérience désastreuse.

Personne ne s'est demandé pourquoi les « essais cliniques » n'avaient pas décelé ce risque de décès de nourrissons.

La raison est pourtant simple... et vaut pour tous les vaccins : pour déceler un risque rare, il faut faire des études sur des centaines de milliers d'enfants !

Pour avoir une chance de détecter cet effet indésirable grave avant la mise sur le marché, il aurait fallu tester le vaccin sur 250 000 enfants !^[6]

Or les études qui permettent de mettre un vaccin sur le marché ne sont généralement réalisées que sur 5 000 enfants maximum !

Dans ces conditions, il est impossible de déceler des décès rares causés par les vaccins (quels qu'ils soient) !

Avec un échantillon de 5 000 patients, si un bébé meurt dans le groupe qui a reçu le « vaccin », et aucun dans le groupe « placebo », les statisticiens diront forcément que cette mort est due « au hasard ».

Il a donc fallu attendre la généralisation du vaccin dans toute la population pour qu'on se rende compte qu'il pouvait tuer des bébés !

Et encore, il a fallu pour cela un « concours de circonstances » très favorable :

Ces morts qu'on ne veut pas voir

Comprenez bien une chose : si les autorités ont reconnu la responsabilité du vaccin rotavirus dans la mort des nourrissons, c'est uniquement parce qu'il ne fait aucun doute médical que ce vaccin peut causer des invaginations intestinales.

Le lien de cause à effet entre le vaccin et les invaginations est évident pour tout le monde.

Mais il existe quantité d'effets secondaires moins évidents à « relier » aux vaccins.

Par exemple, si vous lisez le rapport de l'ANSM, vous vous rendez compte que ce sont peut-être trois bébés (et non pas deux) qui sont morts des suites du vaccin anti-rotavirus :

Un cas marquant d'entérocolite nécrosante d'évolution fatale chez un enfant vacciné par Rotateq® a été discuté lors du comité technique. Un total de huit cas d'entérocolite chez les patients vaccinés par Rotateq® est enregistré dans la base de données Eudravigilance.

Conclusion des auteurs : « même si le lien entre Rotateq® et l'entérocolite ne peut être affirmé, il ne peut être exclu dans la mesure où des entérocolites sont rapportées avec le rotavirus sauvage ».

Traduction : le Rotateq est peut-être responsable de ces 8 cas d'entérocolite, dont l'un a causé la mort du bébé.

Ici, on est dans une situation intermédiaire : il y a de bonnes raisons de penser que le vaccin peut causer des entérocolites, mais on n'en est pas sûr.

Mais il y a aussi les cas où les vaccins peuvent causer des dégâts totalement inattendus – et dans ce cas, vous pouvez être sûr que personne ne s'en rendra compte !

C'est le cas par exemple du lien entre la pneumonie et le Rotarix.

Dans les études cliniques réalisées sur le Rotarix, on s'est aperçu que les bébés vaccinés avaient deux fois plus de pneumonies que les autres.

Mais comme l'échantillon était modeste, et qu'on ne connaît pas de lien biologique évident de cause à effet entre le vaccin et la pneumonie, on a « laissé couler ».

L'agence américaine du médicament, la FDA, s'est contentée d'une ligne dans un rapport, observant que, d'après une étude réalisée dans 6 pays européens :

« Les décès de nourrissons liés à une pneumonie étaient significativement plus élevés pour le groupe qui a reçu le Rotarix par rapport à celui qui a reçu le placebo »[7].

Pour une personne normalement constituée, ces résultats sont TRES inquiétants.

Mais pas pour nos « autorités », qui s'abritent derrière l'absence de lien biologique évident entre rotavirus et pneumonie.

Pourtant, ce lien n'a absolument rien d'invraisemblable, quand on sait à quel point les virus, comme les bactéries, « s'équilibrent » entre elles.

Il est tout à fait possible que les bébés infectés naturellement au rotavirus puissent bénéficier d'une protection accrue contre les infections respiratoires !

Mais comme on ne peut pas le prouver, on s'empresse de cacher ces résultats sous le tapis !

Quant à la « pharmacovigilance », c'est-à-dire aux accidents rapportés « après coup », on peut être sûr qu'elle ne fera jamais le lien !

Aucun pédiatre n'imaginera jamais que la mort d'un nourrisson par pneumonie a été causée indirectement par le vaccin contre la gastro-entérite !

Ce genre d'effets « ricochet » du vaccin ne peut être décelé que dans des études cliniques (contre placebo)... mais comme vous l'avez compris, ces études ne comportent jamais assez d'enfants pour déceler avec certitude la totalité des effets graves !

Conclusion : les effets indésirables graves des vaccins sont TOUJOURS sous-estimés !

Voilà pourquoi le principe de précaution doit être appliqué aux vaccins, qu'il ne faut utiliser qu'en cas de menace grave et évidente pour la santé publique...

...ce qui n'est absolument pas le cas de la gastro du nourrisson !!

C'est du simple bon sens.

Mais hélas, le bon sens est désormais noyé sous le lobbying intense de Big Pharma !!

Et dans le cas du vaccin contre le rotavirus, on connaît au moins un des hommes qui a joué un rôle non négligeable dans son approbation :

Quand Jérôme Cahuzac s'active pour généraliser le vaccin anti-rotavirus

Si quelqu'un est « mouillé » avec l'industrie pharmaceutique, c'est bien Jérôme Cahuzac.

Pas seulement parce qu'il a été officiellement consultant du laboratoire Pfizer de 1993 à 1995.

Grâce à l'enquête des juges sur son « compte en Suisse », on en a appris de belles sur son compte !

Lorsque les juges lui ont demandé d'où venaient les millions de francs déposés sur son compte secret en Suisse, il a dit et répété que ces sommes lui avaient été virées... par des laboratoires pharmaceutiques !

D'après les juges qui l'ont interrogé :

« Il pense que les deux entrées de 817 500 francs le 4 janvier 1993 et de 504 000 francs le 7 mai 1993 proviennent de Pfizer. Mais en dehors de ces deux virements (qui représentent 1,3 million de francs sur un total de 3,2 millions de francs), Jérôme Cahuzac n'a fourni aucune explication sur l'origine des autres virements, si ce n'est qu'il a indiqué avoir travaillé pour d'autres laboratoires, tels Pierre Fabre, Roche, Sandoz, UPSA »[8].

Lors de son procès en septembre 2016, il a même lâché une petite « bombe ».

Il a déclaré que cet argent lui avait été viré par les laboratoires pharmaceutiques pour financer l'éventuelle campagne présidentielle de Michel Rocard en 1995 !

« À l'époque, c'était banal. Tout le monde l'a fait », a déclaré Cahuzac lors de son procès. « L'industrie pharmaceutique a financé tous les partis politiques »[9] !

Vous voyez le contexte ?

Maintenant, pensez-vous que ce soit un hasard si le même Cahuzac a interpellé officiellement la Ministre de la Santé en 2009 en ces termes :

M. Jérôme Cahuzac attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la vaccination contre le rotavirus. En effet, le Comité technique des vaccinations a émis un avis en 2006 ne recommandant pas la vaccination contre le rotavirus généralisée (...) Les vaccins sont disponibles, efficaces et sûrs. Il demande donc à la ministre de veiller à ce que le Comité technique des vaccinations étudie à nouveau la question de la vaccination anti-rotavirus et de rendre son avis dans des délais rapides »[10].

Est-ce un hasard complet si le Haut Conseil à la santé publique va finalement lui donner raison en 2013, quelques mois après son passage dans le gouvernement de François Hollande ?

Peut-être, peut-être pas.

Mais ce qui est sûr, c'est que Jérôme Cahuzac n'est qu'un relais parmi des milliers d'autres du puissant réseau d'influence des géants de la pharmacie.

Et voilà comment on a autorisé et même conseillé de donner à des nourrissons un vaccin dangereux pour les protéger contre une maladie qui ne l'est pas !

Bonne santé,

Xavier Bazin

PS : je ne voulais pas être trop long, mais pour être parfaitement complet sur ces fameux vaccins rotavirus, sachez que :

40 % seulement des gastro-entérites des nourrissons sont dues au rotavirus – les autres peuvent être causées par des bactéries ou d'autres virus ;

Il existe de nombreuses souches du rotavirus, mais le vaccin ne protège que contre un quart d'entre elles : il faut donc s'attendre à ce que les autres souches prennent la place des quatre visées par le vaccin, comme cela s'est produit dans d'autres cas ;

Et en 2010, on a appris que les vaccins anti-rotavirus avaient été contaminés par de l'ADN et des particules virales de circovirus porcin (bien entendu, les autorités se sont empressées de déclarer que ce n'était pas bien grave).